



# COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex  
Téléphone 026 924 22 00 | [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 22 février 2023  
*Greffe + Travaux\_0134 + 9122\_Préavis édités + 6700  
Abattoir\_dhe*

## **Préavis No 3/2023**

### **Demande de crédit d'étude pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau CCSPA, ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre approbation la couverture des coûts de préparation du dossier de mise à l'enquête du nouveau CCSPA (Centre de Collecte des Sous-Produits d'Animaux) et de rénovations et mises en conformité de l'abattoir des Ouges.

#### **HISTORIQUE**

En 1996, le Conseil communal accordait un crédit d'un montant de CHF 700'000.00 pour la construction d'un abattoir desservant les Communes de Rossinière et Château-d'Oex, Rougemont utilisant encore son abattoir communal pendant quelques années. L'objet est actuellement totalement amorti au bilan.

La Municipalité d'alors s'est préoccupée également de trouver les meilleures conditions pour l'élimination des déchets carnés, qui étaient alors pris en charge par la Commune de Saanen, en incluant des locaux à cet effet.

La gestion de l'abattoir a connu des hauts et des bas mais elle a été reprise le 1<sup>er</sup> février 2018 par le GPEO (Société coopérative de l'abattoir régional Gruyère, Pays-d'Enhaut et Ormonts), sous l'impulsion du PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut).

Dans une région agricole de montagne comme la nôtre, un outil tel que celui-là est indispensable et apporte une plus-value à la production de viande locale. La demande est en constante augmentation et la fréquentation de l'abattoir a plus que triplé entre 2016 et 2021, passant de 424 bêtes à plus de 1400.



Demande de crédit d'étude pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau CCSPA, ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, deux bouchers ont été engagés à plein temps, ce qui démontre l'utilité de cette structure pour l'économie agricole des trois régions concernées.

Il est également à relever l'importance d'un abattoir de proximité pour les abattages d'urgence, au vu de la quantité du cheptel, notamment en saison estivale.

De son côté, et conformément à son devoir, la Commune s'occupe de la gestion du centre de collecte des déchets carnés.

Cependant, s'il avait été accepté à l'époque de regrouper les deux activités dans un même bâtiment, ce n'est plus le cas : le service vétérinaire cantonal a déjà demandé à plusieurs reprises à la Commune de se mettre aux normes et de séparer les déchets de la production de viande.

Les exigences quant au bien-être des animaux destinés à la boucherie ont également beaucoup évolué ces dernières années et nous nous devons de répondre à ces attentes, sous peine de nous voir retirer l'autorisation d'exercer.

### **FONCTIONNEMENT DU CCSPA**

L'élimination des déchets carnés incombe aux communes. Elle est assurée par un équarrisseur indépendant et des suppléants nommés par les Service cantonaux de l'agriculture et vétérinaire, sur préavis des municipalités.

Une convention établie entre les trois Communes du Pays-d'Enhaut et les équarrisseurs règle les modalités de ce poste.

La gestion du CCSPA est assurée par la Commune de Château-d'Oex et les frais sont répartis entre le Canton et les Communes du Pays-d'Enhaut, la facturation étant supervisée par la Préfecture.

### **FONCTIONNEMENT DE L'ABATTOIR**

Le fonctionnement de l'abattoir est assuré par le comité du GPEO. Il s'agit d'une coopérative d'agriculteurs et de membres sympathisants, mais ces derniers n'ont pas droit aux décisions.

### **LE PROJET**

La Commune est propriétaire de la parcelle RF No 1992, situé à la Route des Ouges 18, aux Moulins, dans la zone industrielle.

Sur cette parcelle, se trouvent les infrastructures suivantes :

- Un bâtiment multifonctionnel appartenant à la Commune, regroupant un abattoir et un CCSPA
- Une citerne à gaz, appartenant à une société privée, exploitée par Sky Event SA
- Un dépôt communal à ciel ouvert à disposition du service des travaux
- Le nouveau silo à sel communal.

Demande de crédit d'étude pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau CCSPA, ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal

---

Lors de l'étude de ce projet, il s'est rapidement avéré qu'une réflexion globale sur l'ensemble du site serait nécessaire et les considérations suivantes ont servi de base à son élaboration :

- Séparation physique de l'équarrissage (CCSPA) et de l'abattoir
- Synergie entre les deux infrastructures
- Accessibilités séparées pour chacune d'entre elles pour des camions, bétailières et remorques
- Avenir des volumes libérés par l'ancien équarrissage
- Besoin d'améliorations de l'abattoir actuel.

La nécessité de garder l'emplacement du nouveau CCSPA sur la parcelle actuelle, idéalement située en zone industrielle, équipée du réseau d'évacuation des eaux usées et éloignée des habitations a semblé une évidence, considérant également l'importance du volume de déchets générés par l'abattoir.

Le projet nécessite la création d'un volume d'accueil et de stockage des déchets d'environ 50 m<sup>2</sup> au « Sud » de l'abattoir actuel. Ce volume en béton consiste en deux chambres frigorifiques séparées pour les différents déchets récoltés, selon les exigences en la matière. Un petit local pour les équarrisseurs, avec bureau et wc/douche constituant un plus obligatoire et bien nécessaire, ainsi qu'un local de rangement complètent le tout.

Différentes zones de lavage sont prévues, pour répondre aux exigences fédérales et garantir la salubrité publique.

Une toiture élevée avec un avant-toit conséquent permet d'assurer une aire de dépose et d'enlèvement couverte, selon les normes en vigueur. Un palan électrique permettra de faciliter la manutention des grandes carcasses.

Il s'est vite avéré que l'accessibilité du site devait être améliorée et garantie, notamment considérant l'obligation de séparer physiquement l'accès à l'abattoir de celui au CCSPA. La construction d'une nouvelle desserte, à l'Est de la parcelle, le long du dépôt Boillat, permet un abord amélioré pour les camions et autres utilisateurs, sachant que la route à l'Ouest de la parcelle empiète sur le terrain appartenant à Grisoni.

Une clôture du secteur est également prévue, pour assurer la contention d'un animal qui pourrait s'échapper, ainsi que limiter l'accès aux personnes non autorisées.

## **EN RESUME**

Le CCSPA actuel ne répond plus aux exigences cantonales.

Les locaux de l'abattoir sont devenus trop exigus, notamment au niveau des chambres froides à disposition du rassissement de la viande bovine.

Au niveau de l'accueil du bétail, les exigences cantonales ne sont pas respectées.

Les locaux pour le personnel sont inexistantes.

Demande de crédit d'étude pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau CCSPA, ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal

---

Tous ces paramètres ont conduit la Municipalité et le GPEO à chercher **ensemble** des solutions d'optimisation :

Un CCSPA indépendant et conforme aux besoins actuels ainsi que des locaux d'accueil du bétail destiné à la boucherie ainsi qu'un agrandissement de la chambre froide ont été prévus, tout comme des locaux indispensables au personnel œuvrant sur place.

Ce grand projet a un coût. Et pas des moindres, puisqu'il devrait avoisiner le million de francs.

## **STRATEGIE**

Ni la Commune, ni le GPEO ne peuvent porter ce projet seuls. Ensemble, nous avons convenu de la stratégie suivante :

La Commune, sur préavis au Conseil Communal, se charge de l'élaboration et du financement du projet, des plans et autorisations menant à la mise à l'enquête cantonale estimés à CHF 70'000.00 et signe une convention ad hoc avec le GPEO, en vue de la mise à l'enquête, d'une vente en DDP et de la suite de l'exploitation de l'abattoir et du CCSPA.

L'avantage de ce projet demeure dans le fait que le GPEO, en tant que coopérative agricole, peut recevoir des aides financières intéressantes et la Commune reste garante des bâtiments, en cas de soucis financiers du propriétaire, s'assurant de reprendre le tout à un coût raisonnable en cas de besoin.

Un préavis quant à la vente et au cautionnement sera présenté au Conseil Communal courant 2023.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 3/2023 du 22 février 2023 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

- A) D'autoriser** la Municipalité à mener l'étude pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau CCSPA, ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal
- B) D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 70'000.00
- C) De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire

Demande de crédit d'étude pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau CCSPA, ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal

---

**D) D'amortir :**

- L'investissement net de CHF 70'000.00 sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 7'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 1'050.00 au taux moyen actuel de 1,5 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 22 février 2023.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**Eric Grandjean**

**Sophie Matthey**